

Isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante



Primes économies d'énergie pour la mise en place d'une isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante pour les bâtiments (locaux du secteur tertiaire et industriel). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à sei-reunion-mde-b2b@edf.fr.

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Isolation des combles ou de la toiture ou installation d'une toiture performante

Catégorie	Tertiaire	Industrie	Bailleurs sociaux
Mise en place d'une isolation thermique en combles perdus, en rampant de toiture ou en toiture terrasse dans des locaux neufs ou existants	20€ / m ² d'isolant posé	20€ / m ² d'isolant posé	20€ / m ² d'isolant posé
Mise en place d'une isolation des combles, sans réalisation de travaux complémentaires	Pas de prime	Pas de prime	15€ / m ² d'isolant posé
Réduction des apports solaires par la toiture	20€ / m ² d'isolant posé	Pas de prime	30€ / m ² d'isolant posé

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Isolation des murs

Catégorie	Tertiaire	Industrie	Bailleurs sociaux
Mise en place d'une isolation des murs (bâtiment > à 60 m d'altitude) dans des locaux neufs	15€ / m ² d'isolant posé	10€ / m ² d'isolant posé	22€ / m ² d'isolant posé